

une garde-robe avec une allumette flambante; ne pas allumer le feu avec le pétrole; ne pas dégeler les tuyaux avec une torche ou une lampe; ne pas laisser s'accumuler les déchets de papier, de copeaux, etc.; ne pas se servir de gazoline pour le nettoyage dans une pièce close; ne pas placer un bec de gaz près des rideaux en se souvenant que les becs de gaz mobiles sont très dangereux; ne pas laisser de torchons imbibés d'huile près du feu ou quelque part que ce soit dans la maison; ne pas se servir de sciure dans les crachoirs ou sur les planchers; ne pas jeter les déchets de papier dans le poêle sur un feu déjà allumé; ne pas jeter de cigare ou cigarette enflammés; ne pas garder les allumettes dans des boîtes de papier ou éparses sur les meubles; ne pas remplir les lampes le soir et jamais une lampe allumée; ne pas tolérer de déchets dans les passages ou dans les escaliers de sauvetage."

Nous nous permettons d'ajouter pour nos communautés: gare aux fils électriques mal entretenus, aux fournaies surchauffées, aux cendres chaudes, aux tuyaux ou cheminées malpropres, aux crèches entourées de sapins ou de toute matière inflammable, aux fils d'araignées, à la vermine dans les greniers, aux chambres rarement visitées! Nous prions aussi les directeurs de nos institutions religieuses de ne pas laisser le soin de la visite de leur maison à point de vue "feu" à des employés incompetents ou peu soucieux de leur responsabilité. Parce que ce soin repose souvent sur tout le personnel de la communauté, il s'en suit aussi souvent que personne n'en occupe.

La seule négligence est la cause la plus fréquente des incendies principalement, dirons-nous avec franchise, dans les maisons où le personnel est nombreux. Les compagnies d'assurance s'alarment de cette négligence et haussent d'année en année leurs taux. Il nous faudra faire un effort sérieux dans le sens de la prudence pour ramener les assurances à des rabais.

Les asiles des vieillards (qui fument en cachette) et des enfants (qui jouent avec des allumettes) sont plus que les autres exposés à brûler. Aussi nous permettons-nous d'attirer sur ce point l'attention des supérieures respectives.

En garde contre les dangers du feu! répétons-nous avec insistance. Ces conseils s'adressent plus spécialement aux assurés à la Mutuelle des évêchés, maisons d'éducation et de charité. Nous avons tenté cependant à les faire paraître dans la *Semaine religieuse* afin qu'ils aient une plus grande publicité.

*Le directeur de la Mutuelle des évêchés,
maisons d'éducation et de charité,*

L.-E. COUSINEAU, chanoine